BUREAU EXÉCUTIF

BE – RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA RÉUNION

1er février 2024
Vidéoconférence

Présents : René Meyer, Marilyn Georgel, Martine Prévost, Joël Jollit, Jean-Pierre Rouquier, Yoann Cabirol

Excusée : Françoise Jeante

Début de la séance (9h) ; Fin de la séance (11h30)

1/ CONTRÔLE URSSAF

Tous les documents comptables demandés ont été remis par le Trésorier général.

Nous attendons les conclusions du Contrôleur, pour savoir notamment si nos modalités d'utilisation des voitures de service et celles des aides aux athlètes sont conformes.

2/ CLÔTURE DES COMPTES

Retard dû au piratage du site de l'hébergeur, entrainant une forte charge du Trésorier général.

3/ PRÉPARATION DU BUDGET

- Projets de budget demandés pour décembre 2023, à ce jour très peu de retours.
- Une réunion est nécessaire pour permettre d'avoir une vision globale : BE du 22 février 2024
- Augmentation de la part Ligue des cotisations individuelles : 1 € ?

4/ SUBVENTIONS

- Demande subvention Conseil Régional : date limite de retour au CR N-A : 31 janvier 2024
- Subvention FDVA2 :
  - Dépôt des dossiers sur *Le Compte Asso* avant le 28 mars 2024
  - Une note d'information sur le dispositif sera adressée aux comités départementaux et aux clubs
  - Faire le recensement des clubs et comités départementaux qui en ont bénéficié en 2022 et en 2023

5/ INSTALLATIONS DE LA VILLE DE TALENCE ET DU CREPS

- Le tarif horaire de base est de 59 €/présence d'un groupe d'entrainement.
- Exonération de la facture 2023, mais pour 2024 : prévision 13 000 € avec une remise de 5000 €, soit un coût de 8000 €
- Bernard Mossant et Franck Mimbielle sont chargés de communiquer à la Ville de Talence la prévision connue d'occupation des installations (nombre de jours et d'heures par semaine, X nombre de semaines/an).
- L'utilisation de la salle de musculation du CREPS par les CRE s'élève à 500 € x 12 athlètes, soit 6000 €/an. Il y a là double emploi avec l'accès aux installations GAMMA Talence. Il est envisagé de ne plus utiliser que les installations du GAMMA.
- Dans l'attente, les signatures des conventions avec la Ville de Talence et avec le CREPS sont suspendues.

6/ MISE EN ŒUVRE DE E-LOGICA : TABLETTES / ORDINATEURS

Le Bureau exécutif propose de financer pour chacun des douze comités départementaux :

- Un ordinateur (avec pavé numérique)
- Six tablettes
- Une imprimante

Montant estimé, sous réserves : 12 x 2000 €.

Les Comités s'engageant à mettre ces matériels à disposition sans contrepartie pour l'organisation des compétitions régionales et nationales. La FFA sera consultée pour savoir si le projet d'un achat groupé est retenu.

Compte tenu de la généralisation des tablettes sur les compétitions, la distribution de planchettes aux officiels est remise en question.

7/ FORMATION LOGICA

Il est décidé d'augmenter notre nombre de formateurs pour former de nouveau opérateurs et généraliser E-Logica. Yoann Cabirol va contacter Adrien Labarthe.

8/ FORMATION ENTRAINEURS

- 200 réponses correspondant à 66 modules, dont 16 sont à ce jour sont programmés.
- L'objectif affiché est de réaliser ces formations avant l'été 2024 pour que les clubs disposent des compétences nécessaires à la rentrée 2024.

9/ AGENT DE DÉVELOPPEMENT

- Le Bureau exécutif se prononce pour confirmer à la Fédération notre accord quant au ½ poste financé par la FFA.
- Le projet est d'embaucher un candidat à plein temps qui serait mis à disposition à mi-temps d'une structure assurant le financement de ce mi-temps (ex. : Comités Départementaux 87, 19, 23 ou Conseil Départemental de Haute Vienne ?)
- Sa localisation serait à Limoges (2ème ville de Nouvelle-Aquitaine, avec le projet structurant de la nouvelle salle d'athlétisme en construction)
- Parmi les missions de cet Agent de développement : développement du sport santé, du sport en entreprise.
- Yoann Cabirol est chargé de ce projet.

10/ MISSIONS DES CTS

- La Ligue demande depuis plusieurs mois les lettres de mission des CTS.
- Une visioconférence avec la DTN est prévue le 8 février 2024 pour échanger sur les missions des CTS.

11/ STATUTS LANA ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Propositions :

- Statuts : réduire le nombre d'élus de 31 à 25
- Suppression du Règlement Intérieur (non obligatoire dans les statuts types proposés par la FFA) et très redondant avec les statuts, au profit de notes d'organisation et de circulaires plus opérationnelles.
- Liste des commissions : c'est une liste à minima. Il reste possible d'en créer d'autres, mais il n'est pas nécessaire de les ajouter dans les statuts. Cela laissera de la souplesse.

12/ HAUT-NIVEAU

Commission Sport et Haut niveau du CROS N-A : le BE propose Yoann Cabirol et Michaël Bournazeix pour la visio du 13 février 2024.

13/ VIOLENCES

Nomination d'un ambassadeur ou binôme d'ambassadeurs à la demande du CROS : le BE propose comme élue Nicole Duclos et salariée Laurie Hauet.

14/ CONVENTION DIRPJJSO

- Une convention de Partenariat avec la Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Sud-Ouest a été signée par le Président René Meyer le 18 janvier 2024.

- Paul Nieto, interlocuteur de cette structure, est chargé de la mise en œuvre de cette Convention (information des Comités départementaux et recherche de clubs volontaires pour mener les actions d'intégration).

15/ COMPÉTITIONS

- Point sur les compétitions hivernales : pas de problème majeur
- Le calendrier des compétitions estivales validé par le CD est sur le site.
- Le BE vote l'exonération de la pénalité de 30 € pour les athlètes absents au cross qui présentent un certificat médical.

16/ OPEN DE FRANCE À TALENCE 13-14 JUILLET 2024

- La participation financière de la Ligue quand un championnat de France est organisé sur son territoire est habituelle. Les clubs en contrepartie bénéficient indirectement de cette organisation qui limite les déplacements de leurs athlètes.
- Le BE se prononce pour la prise en charge des déplacements et hébergement du jury, sachant qu'une grande partie sera du 33.
- Emmanuelle Cessenat et Georges Couteau ont déjà pris pas mal de contacts pour l'organisation de ce jury.

17/ ATHLE.LIVE

Voir avec Philippe Lafourcade l'opérationnalité de l'application avec E-Logica.

18/ PÉNALITÉS JURY 2023

Avant de rendre exécutoire le recouvrement des pénalités :

- Envoyer à chaque club le relevé détaillé des manquements le concernant pour vérification, avant envoi des notes de débit.
- Identifier les compétitions où des pénalités sont prévues alors que les juges présents étaient en surnombre.
- Vérifier si des juges ont été validés niveau 2 en août ou septembre dans les clubs concernés par les pénalités.

19/ CONSEIL TERRITORIAL

Marilyn Georgel est chargée de l'organisation d'une visioconférence :

- Date à fixer et ordre du jour : point sur les formations et sujets que les Présidents souhaiteraient voir mis à l'ordre du jour.

20/ CALENDRIER DES RÉUNIONS

- Bureau exécutif : 22 février 2024
- Comité directeur : 2 mars 2024
- Assemblée générale : 6 avril 2024